

INFORMATIONS GÉNÉRALES IMPORTANTES

Ce programme a valeur de document d'information. Il est exclusivement réservé aux membres actifs de l'association.

Les cours commenceront le **1 octobre 2011** et se termineront le **31 mai 2012**, (sauf exceptions), soit une durée de 27 semaines hors jours fériés et vacances scolaires.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 06/01/1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant dans les dossiers informatiques de l'association. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser au secrétariat.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR : ARTICLE 14

Les inscriptions débutent en juin et sont annoncées par divers moyens, notamment programmes et voie de presse.

Les inscriptions se font soit par courrier, soit lors des permanences, accompagnées de la fiche d'inscription complètement remplie et du règlement simultané de l'adhésion et du prix des activités choisies.

L'ordre d'inscription est l'ordre chronologique d'arrivée des demandes ECRITES d'inscription.

Le bureau est seul décisionnaire pour définir l'horaire, le programme et le nombre d'étudiants par cours. Il peut annuler tout ou partie d'un cours en fonction des contraintes économiques (effectif du groupe, etc....) pratiques (problèmes logistiques, etc...), ou éthiques. Toutes les informations fournies par les adhérents sont confidentielles, réservées à notre seule association et sont traitées en accord avec la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée.

Après inscription aucun changement n'est autorisé sans l'accord du bureau et toute demande de changement ou d'annulation doit être formulée par écrit. Les cours sont accessibles uniquement aux étudiants inscrits.

Les étudiants ont la possibilité de changer d'activité ou d'annuler jusqu'au 31 octobre; en cas d'annulation, l'adhésion n'est pas remboursée et une somme égale à 12% du prix annuel de l'activité est prélevée. Après le 31 octobre, aucun remboursement ne pourra être envisagé.

Une carte d'adhérent est remise à chaque adhérent; elle est personnelle et valable pour l'année universitaire. Elle permet notamment l'accès gratuit aux conférences.